

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **21 novembre 2011**

Délibération n° 2011-2607

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) du Rhône - Subvention 2011 - Avenant n° 1 à la convention du 25 janvier 2011

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : jeudi 10 novembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 novembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, M. Llung, Longueval, MM. Louis, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Palreja, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mme Guillemot Longueval, MM. Charrier (pouvoir à M. Fournel), Calvel (pouvoir à M. Assi), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Jacquet), M. Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Flaconnèche (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Ghemri (pouvoir à M. Le Bouhart), M. Gléréan (pouvoir à M. Vergiat), Mme Laval (pouvoir à M. Buffet), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Ferraro), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Tifra), Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Vaté (pouvoir à M. Petit).

Absents non excusés : MM. Daclin, Albrand, Lambert, Nissanian.

Séance publique du 21 novembre 2011**Délibération n° 2011-2607**

commission principale : urbanisme

objet : **Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) du Rhône - Subvention 2011 - Avenant n° 1 à la convention du 25 janvier 2011**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) du Rhône est un acteur reconnu de l'habitat et un partenaire de la Communauté urbaine de Lyon depuis sa création en 1992.

A ce titre, une convention pluriannuelle a défini les règles de participation financière de la Communauté urbaine pour les années 2010, 2011 et 2012, tout en précisant que pour 2011 et 2012, la contribution serait fixée par voie d'avenant.

Programme d'actions 2011

L'ADIL, comme le démontre le bilan d'activités 2010, reste un interlocuteur privilégié des ménages puisque 29 976 d'entre eux ont eu recours à ses conseils, soit par rendez-vous direct dans les agences, soit via le site internet.

La nature des questions posées reste constante en 2010 et est majoritairement liée aux rapports locatifs. L'accession à la propriété est, quant à elle, le second thème qui intéresse les habitants.

L'ADIL est intervenue également dans le cadre de résolution de problématiques diverses, dispensant plus d'un millier de conseils portant sur les impayés de loyers ou les expulsions. Un numéro vert a d'ailleurs été mis en place en mars 2010 à cet effet.

En 2010, la Communauté urbaine a attribué à l'ADIL une subvention de 25 000 €.

En 2011, les relations de travail avec l'ADIL se sont intensifiées et cette dernière participe aux actions initiées par la Communauté urbaine.

Ainsi, 80 % des conseils donnés par l'ADIL, soit plus de 30 000 consultations par an, le sont au bénéfice des habitants de la Communauté urbaine qui profitent de ses éclairages et de son expérience auprès du public.

Ces consultations portent sur les rapports locatifs, les droits et obligations des bailleurs et locataires, les difficultés de paiement des loyers et charges, la prévention des expulsions, etc.

L'examen des demandeurs laisse apparaître que 60 % sont des locataires issus du parc privé, 18 % sont des bailleurs, 14 % des propriétaires occupants et 3 % des personnes hébergées dans des structures d'accueil.

Ce travail a, notamment, permis une étude conjointe réalisée sur le thème des impayés locatifs et la prévention des expulsions dans le Département du Rhône.

En 2011, l'ADIL a également participé au bilan du dispositif Pass-Foncier de la Communauté urbaine et à l'étude du nouveau financement prêt à taux zéro plus (PTZ+) et de son impact sur le marché de l'accession à la propriété.

L'action de l'ADIL est donc complémentaire de celle de la Communauté urbaine qui ne dispose pas de dispositif d'information pour le grand public dans le domaine de l'habitat privé.

Dans ce contexte de développement de partenariat et au regard des thématiques à développer en coordination avec les services communautaires (logement des jeunes, vieillissement de la population, conventionnement du parc privé), le budget prévisionnel de l'ADIL en 2011 est le suivant :

Produits	Montant (en €)	Charges	Montant (en €)
Cotisations et subventions :		Autres achats externes	120 000
Etat (Ministère chargé du logement)	160 000	Impôts, taxes et versements assimilés	33 000
Département du Rhône	215 000	Salaires et traitements	328 000
Communauté urbaine de Lyon	26 000	Charges sociales	155 000
Gestionnaire 1 %	125 000	Dotations aux amortissements	19 000
Bailleurs sociaux	40 000	Dotations aux provisions	6 000
Autres organismes	11 000	Résultats courants	81 000
Produits financiers	3 000		
Total produits	580 000	Total charges	580 000

L'ADIL souhaite le versement d'une subvention de la Communauté urbaine d'un montant de 26 000 €.

Il est proposé au Conseil de communauté d'approuver le versement d'une subvention de 25 000 € au profit de l'ADIL pour l'année 2011.

Cette dernière, conformément à la délibération du Conseil n° 2010-1897 du 27 novembre 2010, sera formalisée par voie d'avenant ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € pour l'année 2011 au profit de l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) du Rhône pour la réalisation de ses missions dans le cadre d'une convention pluriannuelle 2010-2012,

b) - l'avenant n° 1 à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'ADIL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 657 480 - fonction 72 - opération n° 2271.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 23 novembre 2011.